



Le Ronssoyen

« Avril entrant, coucou chantant, sonnaillles tintant. »

Bulletin d'Avril 2021

Se bouger pour ses habitants !...



« Ce n'était pas une rumeur...

Ce n'était pas non plus un poisson d'avril...

C'était tout simplement une parfaite coordination entre les Services de la Mairie et notre Infirmière Sylvie.

Son implication a permis de vacciner 11 personnes du village parmi les plus fragiles, et qui étaient dans l'impossibilité de se déplacer.

Nous allons essayer de renouveler l'opération.

Ce n'est bien entendu pas un vaccinodrome, simplement une aide apportée aux plus fragiles.

Je tiens à remercier tous ceux qui ont participé à la réussite de cet élan de solidarité. »

Le Maire



L'investissement voté pour 2021

€ Modernisation de l'éclairage public	133 575,00 €	
	Dont 30 694,00 € à la charge de la Commune	
€ Bornes incendie (2 à changer)	5 357,00 €	
€ Accessibilité Boulangerie	40 000,00 €	
€ Fenêtres Logement Boulangerie	1 353,00 €	
€ Maison 28 Rue Charles de Gaulle	67 243,00 €	
€ Toit Café	30 747,00 €	
€ Fenêtres Mairie	6 006,00 €	} d'obtenir des subventions à condition
€ Fenêtres école	4 956,00 €	
€ Menuiseries 5 Rue Charles de Gaulle	9 074,00 €	

Elections les 20 et 27 juin 2021

PROCURATIONS :

Le vote par procuration est désormais ouvert à tous les électeurs, de droit.
Le mandat et le mandataire doivent être inscrits dans la même Commune.



Un mandataire peut porter au maximum deux procurations : une en France et une à l'étranger.

Exceptionnellement, et puisque nous sommes en période d'épidémie, et pour permettre une participation plus importante, la Loi permet cette dérogation : **chaque mandataire peut disposer de 2 procurations établies en France.**

NOUVEAU : vous pouvez remplir votre demande de procuration sur le site maprocuration.gouv.fr :

1. Vous remplissez le formulaire sur ce site.
2. Vous obtenez un numéro d'enregistrement.
3. Vous vous rendez à la Gendarmerie avec ce numéro pour faire vérifier votre identité.
4. La demande est envoyée à la Mairie de la Commune d'inscription du mandat.

Église Saint-Nicolas



L'église

Certains concitoyens se demandent pourquoi c'est l'église qui figure en tête du journal communal, et pas la Mairie, comme ailleurs. Notre but n'est pas de « copier » les autres.

Nous avons voulu aujourd'hui vous replonger dans l'histoire...

Où que nous allions, la première chose que nous voyons en abordant un village ou une ville, c'est l'église, toujours au cœur de la vie des hommes, d'un quartier ou de l'histoire. C'est un véritable repère.

Le mot « église » vient notamment du latin « ecclesia » (*pour les latinistes : ecclesia, ecclesiae, féminin, 1^{er} siècle après J.C. PLINIUS (dit Pline l'Ancien), assemblée du peuple n. f : réunion de plusieurs personnes en un même lieu*), qui veut dire en premier lieu « rassemblement », « convocation ».

Les églises sont des bâtiments riches en événements. Le haut clocher est planté au milieu de nous, il signale l'église. Les cloches qui sonnent invitent au rassemblement du peuple, annoncent les étapes de la vie (baptêmes, mariages, enterrements), annoncent les décès, les fêtes ; elles permettent aussi d'alerter le plus grand nombre de personnes en cas de danger (une guerre par exemple), de fin de conflit ou de retour des soldats qui se sont battus pour nous. La porte principale s'ouvre pour accueillir les futurs mariés ou les morts lors des obsèques. Ce sont autant de symboles qui unissent les pratiquants et les athées.

Et qui ne connaît pas ce tableau du XIX^{ème} siècle de Jean-François Millet, L'Angelus (que vous pouvez admirer au Musée d'Orsay à Paris) ? Ce chef-d'œuvre est un souvenir d'enfance du peintre, se rappelant sa grand-mère qui ne manquait pas, comme tous ceux qui travaillaient dans les champs, d'arrêter sa besogne pour dire *l'angelus* (la prière pour les morts), quand les cloches de l'église sonnaient.

Pour les amateurs de beaux textes, il y a également ce poème de Paul Claudel, La Vierge à midi, écrit juste après la Première Guerre (pour remercier la Vierge Marie, qui selon lui avait sauvé la France), qui commence ainsi : « *Il est midi. Je vois l'église ouverte. Il faut entrer.* »

Il est aussi important de rappeler qu'avant 1789, avant la Révolution française, les actes de baptême faisaient office de registres d'état-civil, c'est-à-dire que sans baptême, on n'avait pas d'identité civile.

Et fait important, la Commune entretient depuis toujours cet élément du Patrimoine, d'une qualité et d'une beauté exceptionnelles. D'ailleurs, il arrive bien des fois que des personnes venues par hasard dans notre église souhaitent venir s'y marier.

Vous qui habitez le village, avez-vous un jour pris la peine d'en franchir le seuil ?...

Ne laissez pas notre patrimoine tomber dans l'oubli...